



# Sorl'Info



Bulletin municipal  
de Saint-Sorlin-de-Morestel  
Juin 2025

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Juin, fin d'année scolaire, agendas qui se bousculent, premiers coups de soleil, enfants surexcités, parents à bout de nerfs et au bout du tunnel, les vacances... Si on en rêve toute l'année, c'est parce qu'elles nous sont si précieuses ! Moments privilégiés permettant au stress imposé par notre quotidien de retomber, étape indispensable pour se forger des souvenirs dont on reparlera longtemps et qui feront du bien lors des moments plus difficiles le restant de l'année.

Prenons soin de la quiétude de nos voisins ! C'est tout simple mais cela fait beaucoup pour la vie de quartier ! Avertir si l'on prévoit une fête, respecter les horaires relatifs aux bruits et limiter ceux-ci à leur stricte nécessité (musique, tondeuse, matériel de bricolage, etc.) Chaque été, il m'est tellement désagréable de devoir intervenir pour des querelles de voisinage...

Parfois prendre soin de la quiétude de nos voisins... c'est aussi savoir les déranger ! Nous comptons sur l'attention de chacun pour s'enquérir de la bonne santé des ses voisins fragiles et/ou isolés, entre autres lors des évènements caniculaires.

Prenons soin de notre cadre de vie : exit les dépôts sauvages (parce que les horaires d'ouverture de la déchetterie ne nous conviennent pas), exit les déchets (laissés sur place après le pique-nique), exit le mégot jeté par la fenêtre de la voiture (s'ils ne provoquent heureusement pas systématiquement un incendie, ils seront à coup sûr projetés dans les caniveaux lors du prochain orage).

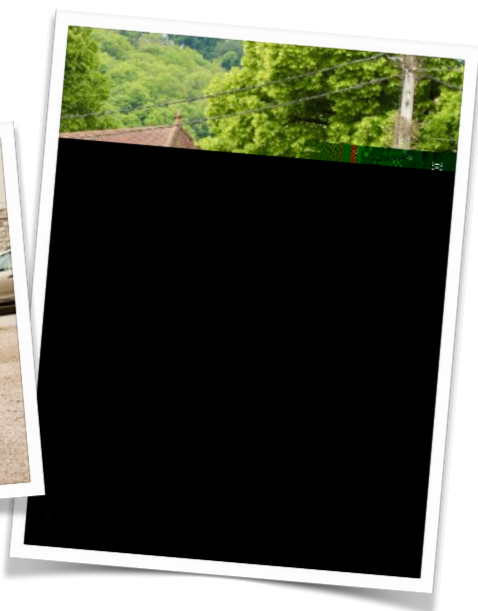
En conclusion, été rime avec liberté, mais aussi avec responsabilité.

L'équipe municipale souhaite à chacun d'entre vous un beau mois de juin !

Nicole GENIN

## Commémoration du 80ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Photo souvenir - Merci aux pompiers, musiciens, porte-drapeau, institutrice et à tous ceux qui ont pu se rendre présents !



## VIVRE ENSEMBLE



Mieux connaître les risques sur le territoire

## POINT FEUX

Les obligations légales de débroussaillage sont une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés !**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

**Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante.**

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

*Que risquez vous si vous ne débroussailliez pas votre terrain ?*

- C'est risquer l'incendie de son habitation, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours ...

- Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

Des sanctions pénales : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé.

Des sanctions administratives : mise en demeure de débroussailler avec astreinte, amende administrative allant jusqu'à 50 €/m<sup>2</sup> pour les zones non débroussaillées, exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire.

Une franchise sur le remboursement des assurances.

*Feu de forêt ou de végétation : 9 feux sur 10 sont d'origine humaine !*

Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, des barbecues ou des feux de camp mal éteints, des brûlages de déchets, des pétards, des feux d'artifice, ou encore à des travaux générateurs d'étincelles, réalisés par des particuliers ou des professionnels. Une lame de moissonneuse peut générer des étincelles en tapant dans un caillou. Des travaux forestiers, des coupes en bord de route peuvent être en cause. En hiver, les écobuages pratiqués par les bergers pour régénérer les pâturages en montagne peuvent aussi être à l'origine d'incendies quand ils sont mal maîtrisés.

1 feu sur 10 est causé par la foudre.

En savoir plus : [Jedebroussaille.gouv.fr](http://Jedebroussaille.gouv.fr)





**balcons**  
DU  
**dauphiné**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES



Le **covoiturage quotidien** concerne les trajets de courtes distances et réguliers (faire une course, aller au travail, se rendre sur son campus, etc.).

*Balcons mobilité covoiturage* est le service de covoiturage quotidien de Communauté de Communes Balcons du Dauphiné, opéré par l'application **Karos** : la recherche de covoitureurs devient facile et automatique !

10 premiers covoiturages offerts !

En tant que passager, vos covoiturages seront à des tarifs très réduits pour rendre accessible cette nouvelle habitude de mobilité.



Et avez-vous pensé au vélo électrique ?

Entre 20€ et 30€ par mois - En fonction des ressources

> Renseignements : [www.balconsdudauphine.fr](http://www.balconsdudauphine.fr)

ou au 04 74 80 23 30



**Maintien des dispositions relatives aux titres d'identité expirés pour le passage des examens.**

La carte d'identité n'est pas le seul document autorisé pour le jour de l'examen. Il est également possible de présenter un passeport ou un permis de conduire en cours de validité.

Les dispositions prises permettant aux élèves et étudiants de passer un examen ou les épreuves du permis de conduire avec un titre d'identité expiré depuis moins de 5 ans restent valables pour 2025.

Ce dispositif bénéficie aux élèves et aux étudiants de l'enseignement secondaire, des lycées de l'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur.



## Une nouvelle action de rénovation et d'amélioration de l'habitat des Balcons du Dauphiné est lancée.

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif d'accompagnement mis en place par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) permettant d'assister les **propriétaires occupants**, les **propriétaires bailleurs** et les **copropriétaires** à réaliser des rénovations et travaux grâce à des aides techniques, administratives et financières renforcées sur trois thématiques principales :

- la lutte contre la précarité énergétique
- l'adaptation du logement pour les personnes vieillissantes ou en situation de handicap
- la lutte contre l'habitat indigne.



Pour les travaux de rénovation énergétique > **propriétaires occupants et les copropriétés** : Contactez un conseiller au 04 76 14 00 10 (appel gratuit).



ISÈRE SAVOIE

Pour les travaux d'adaptation, d'amélioration des logements locatifs ou pour les logements dégradés ou indignes > **propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou propriétaires** : Contactez un conseiller au

0 805 030 064 (appel gratuit) ou par mail à [balconsdudauphine@solihha.fr](mailto:balconsdudauphine@solihha.fr).



## Problèmes rencontrés sur le réseau fibre ?

Pour vous accompagner vous trouverez ci-dessous quelques éléments pour vous apporter des réponses :

### ➤ ELIGIBILITE ET PLANNING DE DEPLOIEMENT.

La liste des adresses éligibles ainsi que le planning des déploiements sont consultables sur le site de THD38. Il est également possible de tester son éligibilité sur les sites des différents opérateurs.

[www.iserefibre.fr](http://www.iserefibre.fr) ou au 0 806 000 354 (Service et appel gratuits).

### ➤ PROBLEMES RENCONTRES LORS DU RACCORDEMENT.

Des difficultés peuvent survenir lors du raccordement d'un logement.

**En cas de problème en domaine privatif** (fourreau bouché, écrasé, etc.) : Il est du ressort du propriétaire d'effectuer la réparation ou de mettre à disposition un cheminement alternatif pour son raccordement.

**En cas de problème en domaine public** (fourreau cassé sous le trottoir ou la chaussée par exemple) : Il appartient à l'opérateur, et à lui seul, de signaler le problème à THD38 dans son compte-rendu d'intervention. Seul le signalement de l'opérateur permettra de déclencher une intervention de THD38.

**En cas de problème lié au réseau de fibre optique** (boîtier saturé, fibre qui ne fonctionne pas), il appartient à l'opérateur et à lui seul, de signaler le problème à THD38 dans son compte-rendu d'intervention. Seul le signalement de l'opérateur permettra de déclencher une intervention de THD38.

### ➤ PANNE DE CONNEXION (client déjà raccordé).

En cas de panne de la connexion, **il est du ressort exclusif de l'opérateur d'effectuer un diagnostic et de déclencher si nécessaire un ticket d'incident auprès de THD38.**

THD38 ne peut intervenir sans signalisation déclenchée par l'opérateur du client.

Il est donc primordial de solliciter en premier lieu le Service Client de l'opérateur. En effet, l'opérateur est soumis à une obligation de résultat quant au service qu'il fournit (article 1147 du code civil). Il dispose de plusieurs leviers pour faire intervenir THD38 lorsqu'un de ses clients est en panne.

## ➤ VOIES DE RECOURS POUR LES ADMINISTRISTRES

- ✓ Alerter l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), elle est chargée de réguler l'activité des opérateurs, veiller à la qualité de service des différents réseaux, orienter ses contrôles à la suite des alertes qu'elle reçoit et voire à intervenir auprès des opérateurs défaillants :

<https://jalerte.arcep.fr>

- ✓ Demander une indemnisation à son opérateur (modèle de courrier) :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1864](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1864)

À la suite d'un problème de connexion, l'opérateur doit au minima rembourser l'abonnement au prorata de la période de coupure.

- ✓ **1<sup>er</sup> niveau** : le Service Client de votre opérateur.
- ✓ **2<sup>ème</sup> niveau** : le Service Consommateur de votre opérateur.
- ✓ **3<sup>ème</sup> niveau** : commun à tous les opérateurs, le Médiateur des télécommunications.

En cas de litige persistant avec un opérateur et sous réserve d'avoir épuisé les voies de recours (services client et consommateurs), le Médiateur des télécommunications est un organisme qui peut intervenir pour trouver une solution amiable entre l'opérateur commercial (FAI) et le client.

La saisine du Médiateur est gratuite et s'effectue en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14373>

<https://www.mediation-telecom.org>

## La prochaine étape : FERMETURE PROGRESSIVE DU RESEAU CUIVRE (ADSL)

Car ce réseau ne permet plus de répondre aux besoins de chacun dans ses usages personnels et professionnels car beaucoup moins performant et plus énergivore que la fibre optique.

- **Dès 2026, il ne sera plus possible de souscrire à un abonnement ADSL**, même si le logement est équipé d'une ligne cuivre.

Il ne sera plus possible non plus de transférer son abonnement ADSL dans le cadre d'un déménagement.

- **Entre 2027 et 2030, le réseau cuivre sera démantelé** (dépose des câbles et des équipements), à raison de 7 à 10 millions de lignes par an.

Pour toutes les informations à ce sujet : <https://reseaux.orange.fr/>

## Victime de cyber malveillance ?

Un service proposé par la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

Consultez les recommandations pour votre problème (ex : hameçonnage, piratage, virus informatique etc.) sur le lien suivant : <https://17cyber.gouv.fr/>

- Ce site internet a l'avantage d'être « disponible 24h/24 et 7j/7 » pour permettre « aux victimes de comprendre rapidement, en répondant à quelques questions, à quel type de menace elles sont confrontées et ainsi, recevoir des conseils personnalisés en fonction de l'atteinte subie. »

Cette disponibilité et instantanéité peuvent être très utiles pendant des périodes de vacances pour les collectivités où les effectifs sont réduits et où il faut réagir au plus vite.

Concrètement, « si le diagnostic confirme la gravité de l'atteinte subie, les utilisateurs victimes peuvent échanger par tchat avec un policier ou un gendarme pour disposer des conseils de première urgence et engager les démarches de judiciarisation.

Lorsque cela est nécessaire, les usagers peuvent également recevoir une assistance technique d'un prestataire référencé ou labellisé par [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr). »

## Envie de découvrir le devenir de votre poubelle grise ?

Comprendre comment celle-ci permet de produire de l'énergie ?

Organisez votre [visite gratuite](#) du pôle déchets-énergies, avenue des Frères Lumière à Bourgoin-Jallieu.

Pour découvrir, explorer et comprendre que vos déchets ont des super-pouvoirs....

Visites à partir de 8 ans (CE2).

Durée de la visite : 2h environ.

Accessible aux personnes à mobilité réduite (à l'exception de l'intérieur du process).

Réservation OBLIGATOIRE [www.sitom-ni.fr](http://www.sitom-ni.fr) - [visite@sitom-ni.fr](mailto:visite@sitom-ni.fr) ou au 04 37 03 23 90





**Saint Sorlin en Fête vous donne rendez-vous  
dimanche 22 juin  
pour sa deuxième matinée pizzas.**

**RDV dans la cour de la salle Suzanne et Louis Gilet à partir de 9h00.**

Les pizzas jambon, champignons et fromage sur fond de tomate vous seront proposées. Elles seront préparées par les membres de l'association et cuites dans notre four construit en 2023 par nos soins.

Une buvette vous permettra de vous désaltérer et de passer un moment convivial en famille ou entre amis.

Il est conseillé de réserver... :-) La date limite est fixée au 19 juin 2025.

Pour réserver : Gilles 07 84 00 32 80, Jacques 06 83 17 23 77, Nicole 06 74 35 34 44

**Rappel des modifications** sur le calendrier des manifestations organisées par Saint-Sorlin en fête pour l'année 2025 :

- La vente de pizzas prévue le 18 mai **est reportée au 22 juin 2025.**
- **Le samedi 11 octobre 2025 soirée théâtre** salle Diamantelle de Vézeronce-Curtin.
- **Le dimanche 12 octobre 2025 après-midi, bal folk** à la salle Diamantelle de Vézeronce-Curtin.
- Le **dimanche 2 novembre 2025, matinée huîtres**, au lieu du 9.

Gilles Patricot  
Président de Saint-Sorlin en fête

Club diamant : **Vente de brioches, tartes au sucre, etc.** lors de la matinée pizzas de Saint Sorlin en fête de 10h à 12h.

Une sortie au restaurant, le mercredi 18 juin 2025 à 12h pour tous les adhérents du club.

La présidente Nicole Gleize.

# Le jeu des grands

**\$10855**

par "Michel Hannequart"

"" © 2015. Distribué par Éditions Hannequart"

**HORIZONTAL**

- 1 Mot qui peut être lu de gauche à droite ou de droite à gauche

- 2 Moins étendu
  - Titulaire d'un droit
- 3 Crainitive
  - Lettre grecque
- 4 Ville du Pérou
  - Provoqué par un micro-organisme
  - Astate

- 5 Raidir en tendant
  - Moyen de s'en sortir
- 6 Dotées par la nature de
- 7 Poissons marins
  - Région du Québec

- 8 Argent
  - Individus bizarres
- 9 Empire de l'Amérique précolombienne

- Petit oiseau
- 0 Sauce de la cuisine provençale
- Épaissie

- 1 Irlande

- Déroulent
- 12 Écimée
- Assemblé

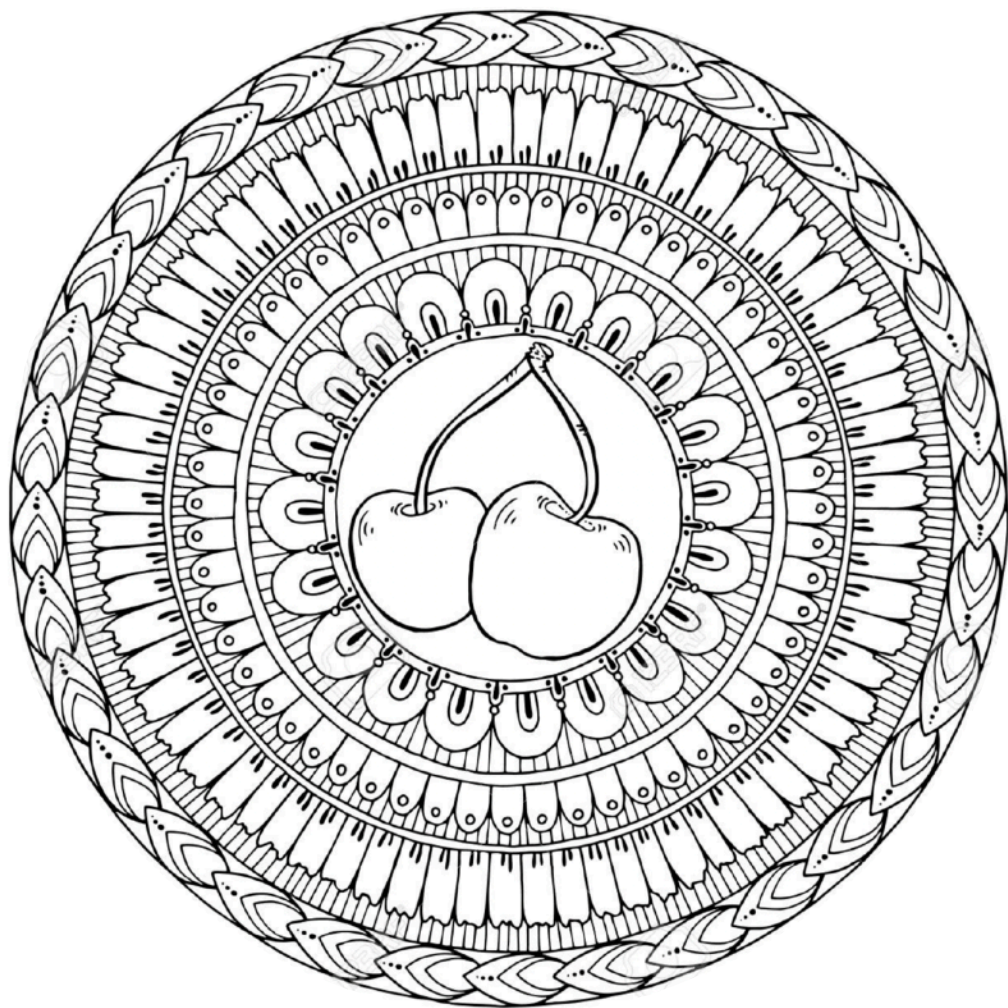
## VERTICAL

- 1 Louche
- 2 Port chilien
- 3 Méconnu
- Poisson plat
- Perdu
- 4 Préfixe
- Environ douze
- 5 Qui a le trac
- 6 On y parle irlandais
- Liquide contenu dans
- 7 Lever les pieds de d
- Ivresse
- 8 Omoplate
- Faciles
- 9 Promenades publiques
- Petit dioprote
- 10 Moi, en latin
- Vieille pièce
- Ce qui attache
- 11 Sert à maintenir
- Fondent
- 12 Vaste trou naturel

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    | 12 |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |

- Boîte crânienne

# Le coloriage des petits





Le numéro de téléphone du STANDARD de la MAIRIE a changé.  
C'est désormais le 04 69 31 87 36  
Et pour l'école Maryse Budin c'est le 04 69 31 87 35

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 69 31 87 36 [secretariatssm@gmail.com](mailto:secretariatssm@gmail.com)  
[www.saint-sorlin-de-morestel.fr](http://www.saint-sorlin-de-morestel.fr)

**Accueil**

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h  
Mercredi : 8h30/11h30  
Vendredi : 8h30/12h